



Communiqué de presse

Vendredi 1^{er} septembre 2017

Tarification sociale de Tisséo

Précisions de Tisséo sur certaines situations sociales de voyageurs relevant des demandeurs d'emploi non indemnisés.

L'examen de cas particuliers de voyageurs demandant un complément d'information au regard des critères de tarification sociale conduit TISSEO à apporter une précision.

Un faible nombre de situations administratives transitoires de voyageurs relevant des demandeurs d'emplois non indemnisés justifie, en effet, que pour divers motifs (périodes d'attente d'une mesure sociale demandée, ou entre l'application de deux mesures) certains ne puissent, de bonne foi, attester instantanément auprès de TISSEO Voyageurs de leur nouvelle situation sociale personnelle.

TISSEO Collectivités a donc demandé à ce qu'une mesure transitoire s'applique immédiatement : elle prendra la forme d'un tarif « -70 % », valable 4 mois au plus à compter de la date de la demande, dès lors qu'une question d'interprétation relevant des demandeurs d'emploi non indemnisés sera posée.

Un questionnaire rempli par la personne concernée permettra de déclencher cette mesure dès que la situation personnelle du demandeur sera confirmée au regard des justificatifs apportés. La mesure provisoire correspondante sera alors appliquée le temps nécessaire à l'examen du dossier. Bien évidemment, une régularisation pourra intervenir avant le terme de la période de 4 mois.

« Ce dispositif garantira le temps nécessaire au traitement individuel de chaque situation particulière pour apporter la réponse adaptée et conforme à notre tarification sociale » indique Jean Michel LATTES, Président de TISSEO Collectivités.

Ce présent dispositif sera mis en œuvre à compter du 9 septembre.

Syndicat mixte des Transports en Commun
Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr